



Communiqué de presse

Vendredi 6 juin 2014

Moins de camions dès l'alerte aux pics de pollution : une évidence !

Un arrêté inter-préfectoral imposant la limitation de la circulation des camions de transport de marchandises les plus polluants¹ lors des pics de pollution est proposé pour les vallées alpines de Savoie et Haute-Savoie² : un début de bonne nouvelle.

Les associations ARSMB, Environn'MontBlanc, Anti Contournement Autoroutier de Chambéry, Vivre et Agir en Maurienne, ainsi que les fédérations FRAPNA Rhône-Alpes et France Nature Environnement s'en réjouissent ; mais si ce texte est une avancée certaine, il restera insuffisant pour enrayer l'étouffement de ces vallées. Explications.

La montagne en manque d'air pur

Même si ce phénomène est très mal connu, les zones de montagne sont fortement touchées par la pollution de l'air, et c'est le cas des vallées alpines. Des phénomènes climatiques particuliers³, qui sont très fréquents en hiver et des émissions de polluants toujours trop importantes exposent chaque jour les populations de ces régions. Cette situation préoccupante a notamment conduit à l'adoption du Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve en 2012, alors que cette planification n'est souvent prévue que pour les plus grandes agglomérations françaises.

Une urgence de santé publique

Un récent classement de la pollution de l'air dans plus de 100 villes européennes, réalisé par l'association Respire⁴, nous montre que les deux tiers des plus grandes villes européennes sont polluées à des seuils très dangereux pour la santé des citoyens selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la région Rhône-Alpes est loin d'être épargnée.

Ce projet d'arrêté inter-préfectoral est une première étape indispensable. Les transports sont responsables de plus de 80% des émissions de dioxyde d'azote et de 25% des émissions de particules dans la vallée de l'Arve⁵. Mais il faudra que soit traitée au plus vite le problème de la pollution au quotidien,

¹ Norme EURO 3 et inférieures

² Vallée de l'Arve, Vallées Maurienne-Tarentaise et Zone urbaine des Pays de Savoie (Annecy-Chambéry).

³ Phénomène d'inversion de température qui empêche les mouvements d'air et bloque les polluants au dessus des vallées et des bassins, où sont par ailleurs concentrés la plupart des habitants

⁴ <http://www.respire-asso.org/classement-de-la-qualite-de-lair-en-europe-100-plus-grandes-villes/>

⁵ Diagnostic de Air Rhône-Alpes <http://www.air-rhonealpes.fr/site/accueil/monaccueil/all/>

pas uniquement pendant les pics, celle à laquelle sont chaque jour exposés les habitants de ces vallées. Pour mémoire rappelons que cet air pollué, cancérigène certain pour l'homme⁶ et première cause environnementale de décès dans le monde⁷.

Une restriction de la circulation des poids lourds les plus polluants, lors d'atteinte du niveau d'alerte à la pollution de l'air⁸, constitue donc une première étape indispensable mais insuffisante, pour protéger la santé des populations exposées à un risque trop élevé.

Mobilisation pour la consultation en cours et au-delà

La consultation du projet d'arrêté est ouverte jusqu'au 15 juin et l'ensemble des associations appellent les habitants de Savoie et de Haute-Savoie à se prononcer en faveur de l'application effective de cet arrêté, qui est une étape importante vers la reconnaissance de la responsabilité des transports dans le cocktail de polluants émis dans cette région traversée par un fort trafic international. C'est une réelle question de santé publique. Ce projet d'arrêté est unique en France. Il sera une pierre de plus à l'édifice entrepris avec l'adoption d'un Plan de Protection de l'Atmosphère en 2012, une étape indispensable pour les associations.

Ceci devra être suivi de l'adoption de mesures pérennes à la fois de régulation de la circulation des poids lourds et de report d'une partie de ce trafic vers le rail, en particulier vers l'Autoroute Ferroviaire Alpine, dont le passage en phase opérationnelle est urgent, afin d'accroître ses capacités.

Le texte du projet d'arrêté en consultation :

<http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/arrete-interprefectoral-de-a3568.html>

⁶ http://www.iarc.fr/fr/media-centre/pr/2013/pdfs/pr221_F.pdf

⁷ http://www.who.int/mediacentre/news/releases/2014/air-pollution/fr/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=7-millions-de-deces-prematures-sont-lies-a-la-pollution-de-lair-chaque-annee

⁸ 80 µg/m³ en moyenne sur 24h pour les particules